Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 026-212602528-20261109-2026_169D-AU

PORTES LÈS VALENCE
LA VILLE

DECISION N° 2026/169

Le Maire de Portes lès Valence,

Vu le code Général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 dont notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant pouvoir à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la consultation n° 2026-006 en procédure adaptée intitulée «Arboretum phase 3 : Aménagements paysagers » lancée le, 27 août 2026.

DECIDE :

De signer le marché avec l'entreprise suivante (en euros HT)

INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT marché total HT
Arboretum phase 3 Aménagements paysagers	TERIDEAL TARVEL	224 704.74 € HT

Il s'agit d'un marché de travaux en procédure adaptée avec un montant total de 224 704.74€ HT.

Le marché commence à compter du 18/11/2026 avec une date prévisionnelle de fin au 30/04/2030

Le marché comprend La phase d'exécution des travaux jusqu'au 01/03/2028.
Et à réception des travaux, une période d'entretien de 2 ans, soit jusqu'au 01/03/2030.

Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Portes lès Valence, le 09/11/2026

Le Maire

Geneviève GIRARD

MAIRIE DE PORTES-LES-VALENCE (DRÔME)

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 026-212602528-20261109-2026_169D-AU